



Attestation de l'importateur pour les produits de laitue romaine de la vallée du Salinas, Californie, États-Unis

À utiliser pour les envois de laitue romaine et de produits contenant de la laitue romaine provenant des comtés suivants de la vallée du Salinas en Californie, aux États-Unis: Santa Cruz, Santa Clara, San Benito et Monterey, pendant la période allant du 30 septembre au 31 décembre 2021.

INSTRUCTIONS

- 1) Utiliser un formulaire par envoi.
- 2) Le titulaire de la licence de *Salubrité des aliments au Canada* (licence SAC) d'importation, ou un délégué, doit remplir les sections 1 à 4.
- 3) Au moment de la déclaration, présenter le formulaire complété et les certificats d'analyse énumérés à la section 3.

1. Informations sur l'importateur

N° de licence SAC :	
---------------------	--

2. Attestation

	Oui	Non
Je connais les conditions temporaires assorties à la licence SAC pour ces produits, telles que décrites à la section 3 des Exigences d'importation pour la laitue romaine en provenance des États-Unis (2021) *.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai vérifié que tous les renseignements et documents requis selon les conditions de licence ont été fournis pour assurer que l'envoi est déclaré correctement à l'Agence des services frontaliers du Canada.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tous les lots pour fins d'échantillonnage de laitue romaine et de produits contenant de la laitue romaine contenus dans cet envoi ont été analysés aux fins de détection de la bactérie <i>E. coli</i> O157:H7, selon les conditions temporaires assorties à la licence SAC (section 3 des Exigences d'importation pour la laitue romaine en provenance des États-Unis (2021) *).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai examiné les certificats d'analyse pour chaque produits de laitue romaine dans cet envoi et j'ai vérifié que : <ul style="list-style-type: none"> • le lien entre le certificat d'analyse et le produit est documenté et peut être démontré; • le poids total de l'échantillon, le nombre et le poids des unités d'échantillonnage, la méthode d'analyse, l'accréditation du laboratoire et le moment de l'échantillonnage répondent tous aux conditions temporaires assorties à la licence SAC (section 3 des Exigences d'importation pour la laitue romaine en provenance des États-Unis (2021)); • la bactérie <i>E. coli</i> O157:H7 n'a pas été détectée. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je dispose dans mes dossiers d'une copie de la présente attestation ainsi que des certificats d'analyse indiqués ci-après aux fins d'examen par l'ACIA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Disponible sur le site Web de l'ACIA à l'adresse suivante : <https://inspection.canada.ca/fra/1601488215302/1601488215678>

3. Certificats d'analyse associés à cet envoi

Numéro du certificat d'analyse (ou autre identifiant sur le certificat d'analyse tel qu'un numéro de bon de travail)	Nom de l'exportateur (si disponible)	Si l'analyse a été effectuée avant la récolte, indiquez la date de récolte. (AAAA-MM-JJ)

4. Déclaration

- Je déclare par la présente que les informations fournies dans ce document sont vraies et exactes. Je sais que le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à l'ACIA constitue une infraction à l'article 15 de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, peut poser un risque de préjudice à la santé humaine, et peut constituer un motif de suspension ou d'annulation de la licence SAC.

Nom du titulaire de la licence SAC	Date